

CORTRIGHT, David and George A. LOFEZ (dir.) *Economic Sanctions : Panacea or Peace-Building in a Post-Cold War World ?* Boulder, co, Westview Press, 1995,250 p.

Erick Duchesne

Volume 27, Number 3, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703645ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703645ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Duchesne, E. (1996). Review of [CORTRIGHT, David and George A. LOFEZ (dir.) *Economic Sanctions : Panacea or Peace-Building in a Post-Cold War World ?* Boulder, co, Westview Press, 1995,250 p.] *Études internationales*, 27(3), 697–699.
<https://doi.org/10.7202/703645ar>

de matière première à tous ceux qui souhaitent approfondir la question du rôle des accords internationaux de produits de base dans l'économie mondiale.

Alfredo C. ROBLES, Jr.

*Département de science politique
Université des Philippines
Diliman, Quezon City*

**CONFLITS ET MAINTIEN
DE LA PAIX**

**Economic Sanctions :
Panacea or Peace-Building
in a Post-Cold War World ?**

*CORTRIGHT, David and George A. LOPEZ
(dir.) Boulder, CO, Westview Press,
1995, 250 p.*

Le passage à un nouvel ordre international avec la fin de la guerre froide introduit une toute nouvelle dynamique dans les interactions internationales. L'important succès de coopération inter-étatique lors du conflit dans le golfe Persique nous permet de partager le rêve que faisait Woodrow Wilson à la suite du traité de Versailles. Wilson songeait à un monde où la guerre ne serait qu'un futile exercice au moment où le pacifisme de la communauté des nations mettrait fin aux aspirations belligérantes des parias de la société internationale. Depuis, l'Histoire nous démontre que le principe de la sécurité collective relève de l'utopie. Du moins jusqu'à maintenant... C'est exactement le principe de sécurité collective, via l'exercice de sanctions économiques, qui est au cœur du volume édité par Cortright et Lopez. Les auteurs s'interrogent sur l'efficacité des sanctions économiques comme outil pour faire face aux nombreux défis

qu'offre l'après-guerre froide. Ne s'agit-il que d'une simple panacée démontrant l'inefficacité des actions unilatérales des puissances militaires ou un effort réel de pacification de la communauté internationale? Non seulement la fin de la guerre froide, mais aussi l'accroissement significatif du volume des échanges économiques mondiaux, et une hésitation croissante à utiliser l'alternative militaire de la part de la plupart des leaders mondiaux, insufflent un nouvel élan à l'idéal de la sécurité collective, mais aussi révèlent toute la complexité de l'utilisation des sanctions économiques. En effet, chaque nouvel épisode de sanctions économiques internationales remet en cause la vision traditionnelle de cet instrument de politique étrangère. Le débat se tourne maintenant plus que jamais sur l'effort de coopération internationale afin d'assurer le maintien des sanctions économiques, sur les doutes concernant leur efficacité économique et politique, ainsi que la portée morale de tels actes.

Afin de répondre à ces nouveaux défis à la fois pratiques et académiques, ce volume est divisé en quatre parties. La première fait la lumière sur les récentes activités nationales et internationales de sanctions économiques. D'une part, James Ngobi, tout en traitant des récentes interventions des Nations Unies, fait état de l'émergence d'un régime international définissant les principes régulant l'utilisation et le maintien des sanctions économiques internationales. D'autre part, Ivan Eland adopte une approche historique afin de démontrer les tensions entre les objectifs politiques et économiques des puissances internationales lors de l'exercice de sanctions

économiques. Enfin, trois membres de l'Institut moscovite d'Étude du Canada et des États-Unis présentent la vision soviétique de l'utilisation des sanctions économiques en prônant particulièrement l'utilisation plus fréquente de sanctions positives.

La seconde partie conserve un ton de controverse pour évaluer l'efficacité et la nécessité des sanctions économiques en cette ère nouvelle. Kimberly Ann Elliot utilise les résultats empiriques qu'elle et ses collègues de l'*Institute for International Economics* ont récoltés lors des dix dernières années pour affirmer que dorénavant l'utilisation unilatérale de sanctions économiques est vouée à un inéluctable échec. Elle ajoute qu'un effort subtil de talent diplomatique et de créativité est dès lors nécessaire afin d'assurer l'achèvement de sanctions économiques multilatérales. Au chapitre suivant, Kaempfer et Loewenberg utilisent l'argument de la rationalité économique pour atteindre une conclusion similaire en faisant part de la tension entre les objectifs économiques internationaux et les buts politiques nationaux. Pour sa part, Christopher Joyner adopte un regard optimiste pour affirmer que malgré un taux de succès d'apparence décevante, les sanctions économiques internationales ne sont ni plus ni moins efficaces que les interventions militaires. Il pousse donc son raisonnement un peu plus loin en favorisant l'utilisation des sanctions économiques, un outil de politique étrangère selon lui moins néfaste que l'option militaire, tout en ajoutant qu'avec la fin de la guerre froide le taux de succès de celles-ci devrait s'accroître. Les deux chapitres suivants se penchent sur la portée morale des sanctions éco-

nomiques internationales. Tout en postulant la supériorité éthique des sanctions à l'encontre de l'instrument militaire, les auteurs établissent une ligne de conduite morale concernant leur utilisation.

La troisième partie examine les cas spécifiques de sanctions à l'encontre de l'Irak, l'ex-Yougoslavie, Haïti et l'Afrique du Sud. Les deux premiers chapitres présentent des visions contrastantes du succès de la coalition, qui, même après la conclusion de la guerre du Golfe, maintient toujours des sanctions économiques à l'encontre du régime de Saddam Hussein. Basshar Al-Samarrai indique notamment que les sanctions ont l'effet pervers de raffermir le maintien de Saddam aux rênes du pouvoir, tout en ayant un impact dévastateur sur la qualité de vie du peuple irakien. Les deux chapitres suivants envisagent certaines mesures de punitions économiques à l'encontre des meneurs du conflit serbo-croate. Susan Woodward et Sonja Licht affirment toutes deux que la façon dont les sanctions furent imposées n'ont eu que l'effet de semer la confusion en Serbie et de ce fait, favoriser le contrôle politique et militaire de Slobodan Milosevic. De son côté, Claudette Werleigh blâme le manque de coordination internationale pour la tentative à succès mitigé de strangulation économique de la junte haïtienne à la suite de la déposition de Jean-Bertrand Aristide. La section réservée aux études de cas conclut sur une note positive avec l'analyse de Jennifer Davis de l'épisode de sanctions économiques qui a mené à la fin de la politique d'apartheid en Afrique du Sud. Elle attribue cette réussite à l'effort concerté des organisations privées,

non gouvernementales et gouvernementales à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

Dans la dernière partie de cet ouvrage collectif, Lloyd Dumas élabore les grandes lignes d'un Conseil des Nations Unies pour les sanctions économiques et le maintien de la paix. Il propose, entre autres, une structure permanente, autre que le Conseil de sécurité, ayant pour but non seulement la prise de décision concernant l'imposition et le maintien de sanctions économiques, mais aussi l'évaluation des conséquences humanitaires de telles actions internationales. Enfin, Cortright et Lopez y vont de quelques recommandations en faveur de futures pistes de recherche. Ils soutiennent qu'il est maintenant temps de concentrer notre effort sur l'analyse du contexte, à la fois interne et international, dans lequel les sanctions sont imposées. De plus, ils suggèrent un regard plus pressant sur l'efficacité des sanctions économiques positives.

Cet ouvrage constitue un bon outil d'introduction pour quiconque désire en savoir un peu plus sur la nature des sanctions économiques internationales. La plupart des angles d'étude du phénomène y sont couverts. Cependant, le lecteur plus averti n'y trouvera que quelques bribes relatant ce que la plupart des spécialistes des sanctions économiques savaient déjà. Malheureusement, après un certain effort théorique dans les premiers chapitres, les études de cas tombent à plat. Celles-ci ne constituent en grande partie que des diatribes condamnant particulièrement l'engagement américain lors des récents épisodes des sanctions économiques internationales,

tout en faisant fi de l'élaboration théorique des chapitres précédents. Ici et là quelques idées originales sont suggérées pour une nouvelle direction dans l'étude des sanctions – telle la comparaison de l'efficacité des sanctions avec celle de l'usage de la force –, mais, comme c'est le cas de la plupart des ouvrages collectifs, ces recommandations risquent de n'être qu'un sermon dans le désert tant qu'elles ne feront pas partie d'un solide cadre conceptuel.

Erick DUCHESNE

*Département de science politique
Michigan State University, États-unis*

UN Peacekeeping in Cambodia : UNTAC's Civil Mandate.

*DOYLE, Michael W. Boulder/London,
Lynne Rienner Publishers,
International Peace Academy
Occasional Paper Series, 1995, 117 p.*

Les opérations de paix contemporaines nous révèlent sans cesse leurs caractéristiques complexes et multidimensionnelles. En tant que vice-président de International Peace Academy, M. Doyle travaillait en étroite coopération avec l'ONU, ce qui lui a donné un avantage supplémentaire dans la connaissance du fonctionnement des organismes internationaux à New York comme au Cambodge. Partant de l'expérience de United Nations Transitional Authority in Cambodia (UNTAC), cette recherche de M. Doyle essaie de proposer certaines stratégies pour rendre plus efficaces les opérations de paix. La question fondamentale de la recherche est de savoir comment mener une efficace opération de paix dans un pays où la guerre civile continue. Au centre de cette recherche se trouve le mandat civil de l'UNTAC, notamment